

**Transcaps Côte d'Opale 2025**  
**Comité Départemental de Voile du Pas-de-Calais**  
**Grade 5B**  
**27 septembre 2025**  
**Boulogne-sur-mer → Calais**

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.  
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

**1 REGLES**

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 *Non utilisé*
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 *Non utilisé*
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6 *Non utilisé*
- 1.7 *Non utilisé*
- 1.8 *Non utilisé*

**2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- 2.1 Les IC seront disponibles à 8h30 le samedi 27 septembre 2025. Elles seront diffusées sur le groupe WhatsApp officiel de l'épreuve.
- 2.2 *Non utilisé*

**3 COMMUNICATION**

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://chat.whatsapp.com/CCrYHueqEeOFgZZBWY7vRN>

Régate Transcaps 2025 -  
Tableau officiel  
Groupe WhatsApp



3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.3 [DP][NP] Les concurrents devront rester à l'écoute du canal VHF officiel de l'épreuve pendant toute la durée de la régata. Ce canal sera précisé lors du briefing.

#### 4 **ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

*Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

4.1 La compétition est ouverte aux bateaux du système à handicap OSIRIS HABITABLE d'une longueur minimale de 6 mètres.

Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, être de catégorie de conception A - B ou C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *semi-hauturière* de la Division 240 ainsi que d'un moyen de communication VHF.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

4.2 *Non utilisé.*

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 [NP][DP] Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand ce document existe ou le document de demande de rating pour l'épreuve.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en payant les droits requis.

4.5 Les bateaux peuvent se préinscrire en ligne [en suivant ce lien](#).

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7 *Non utilisé.*

4.8 *Non utilisé.*

#### 5 **DROITS A PAYER**

5.1 Les droits sont les suivants : 25€ par équipage. Le lien de paiement est envoyé par email aux bateaux préinscrits quelques jours avant la régata (pour éviter les remboursements en cas d'annulation liée notamment à la météo).

5.2 Les frais d'amarrage dans les ports de plaisance de Boulogne/mer et Calais ne sont pas inclus dans les droits d'inscription et sont à régler directement auprès des bureaux des ports de plaisance concernés.

- 6 PUBLICITE**
- 6.1** [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
- 6.2** *Non utilisé*
- 7** *Non utilisé*
- 8 PROGRAMME**
- 8.1** **Programme à terre : Samedi 27 septembre**  
**Boulogne/ mer:**
- Confirmation des inscriptions de 8h30 à 10h
  - Briefing à 9h45
  - Appareillage à 10h45
  - Signal d'avertissement à 11h30
- Calais :**
- 19h : remise des prix, pot de l'amitié
- 8.2** *Non utilisé*
- 8.3** **Programme de course :**  
L'heure du signal d'avertissement de la course est prévue à *11h30 le samedi 27 septembre 2025.*
- 8.4** *Non utilisé*
- 8.5** *Non utilisé*
- 8.6** *Non utilisé.*
- 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**
- 9.1** [NP][DP] Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de rating OSIRIS valide ou transmettre le formulaire de détermination du rating.  
Pour les bateaux ne disposant pas d'un certificat de rating OSIRIS valide, un rating est déterminé par l'autorité organisatrice en fonction des éléments déclarés sur le formulaire (Annexe C)
- 9.2** [NP][DP] Chaque bateau, dès lors qu'il est en course, doit hisser un pavillon C dans le pataras.
- 9.3** *Non utilisé*
- 9.4** *Non utilisé*
- 9.5** [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.
- 10** *Non utilisé*
- 11 LIEU**
- 11.1** L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
- 11.2** L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.
- 12 LES PARCOURS**
- La course consistera en un parcours côtier au départ reliant Boulogne/mer à Calais. La zone de départ, la procédure de départ, les éventuelles marques de parcours et la ligne d'arrivée seront précisés dans les instructions de course et lors du briefing.
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
- La RCV 44.1 n'est pas modifiée.
- 14 CLASSEMENT**
- Application de l'annexe A.
- 1 seule course sera disputée. 1 seule course est nécessaire pour valider l'épreuve.
- 14.5** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

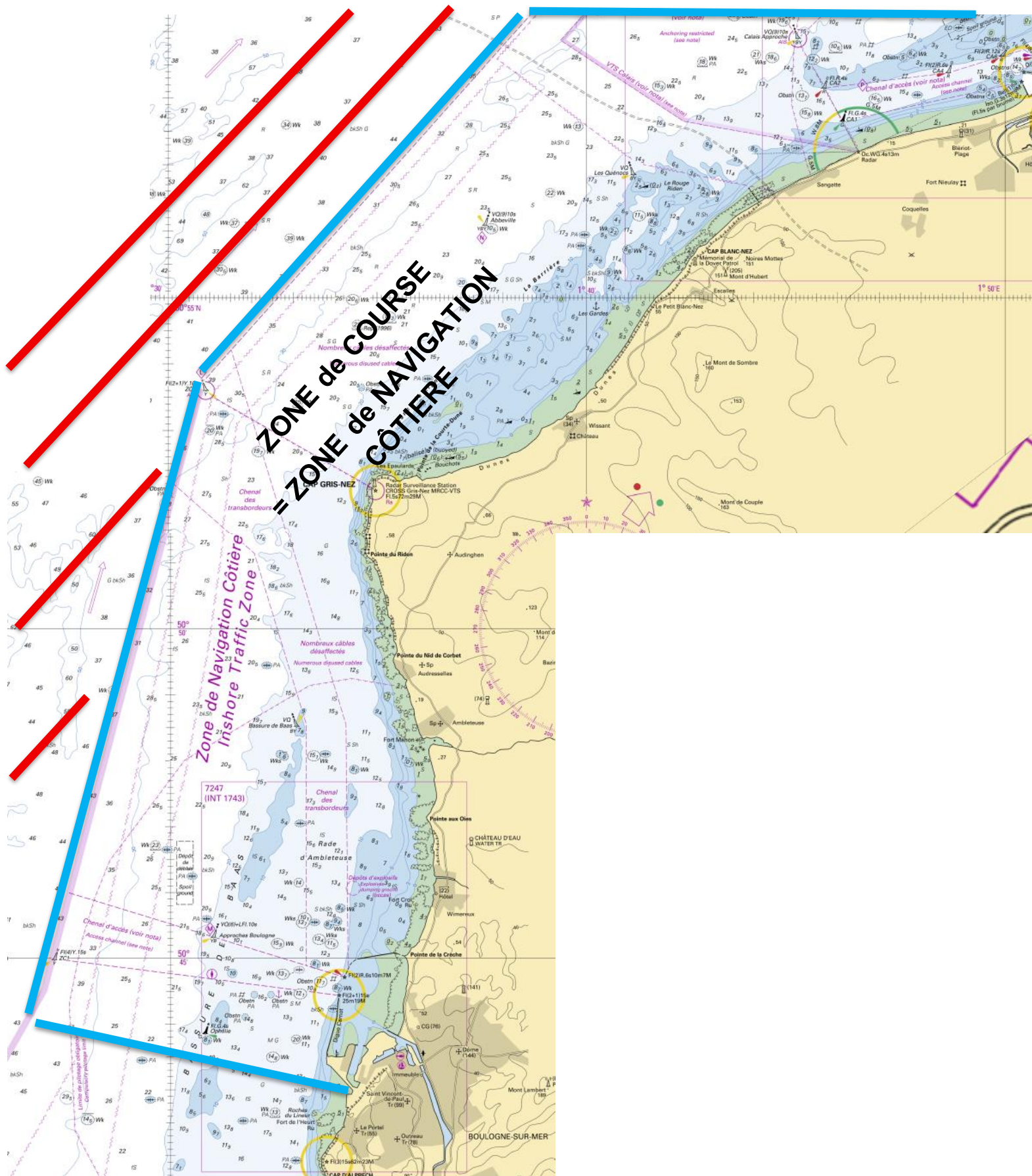
- 15 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**  
*Non utilisé*
- 16 **BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**  
*Non utilisé*
- 17 **EMPLACEMENTS**  
[DP] [NP] L'emplacement des bateaux dans les ports de plaisance de Boulogne-sur-mer et Calais n'est pas du ressort de l'autorité organisatrice.
- 18 **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**  
[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19 **PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 20 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**  
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 21 **PRIX**  
Les prix seront distribués comme suit : trophée pour l'équipage vainqueur.
- 22 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
Pour plus d'informations, contacter *Antoine ROGER* : 06 07 81 29 06  
[antoinerogers@hotmail.fr](mailto:antoinerogers@hotmail.fr)

**ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE**

Port de départ : Boulogne/Mer

Port d'arrivée : Calais.

# Annexe B – Zone de course



# Transcaps 2025

Demande de rating pour les voiliers ne disposant pas de certificat OSIRIS valide.

## SKIPPER

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

## VOILIER

Constructeur : \_\_\_\_\_

Type (ex : First 35) : \_\_\_\_\_

N° voile : \_\_\_\_\_

		Ne rien inscrire dans cette colonne ↓
COCHER ↓	<b>RATING BRUT :</b>	
<b>BONUS</b>		
<b>Moteur interne (ou hors restant en position basse) :</b>		
	Hélice à pales orientables ou rabattables	0,5
	Hélice non orientable non rabattables	2 (groupes B et C) 1 (autres groupes)
	Propulseur d'étrave	0,5
<b>Voiles</b>		
	GV sur enrouleur dans le mat	1
<b>MALUS</b>		
	Décrire ici toutes modifications apportées aux caractéristiques standard et susceptibles d'engendrer un malus :	
<b>RATING NET NET :</b> Attribué pour cette régata uniquement		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur le présent document.

Date :            /        /

Signature :